



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

revendications

Question écrite n° 52935

Texte de la question

M. Marc Dolez appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la plateforme revendicative adoptée par la FNATH, lors de son 45e congrès national en juin 2009 à Bourg-en-Bresse. Parmi les 300 propositions avancées, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les réflexions que lui inspire celle visant à la mise en place d'un plan triennal avec des moyens conséquents consacrés à la recherche en matière de « cancer et environnement professionnel ».

Texte de la réponse

Dans le cadre du nouveau plan Cancer, la programmation de la recherche sur les cancers a pour objectifs de réduire la mortalité liée à ces maladies, de faire reculer leur fréquence et d'améliorer la survie et la qualité de vie des patients par des traitements plus efficaces et moins toxiques. Enfin, elle vise à favoriser l'équité pour tous les citoyens face à la prévention, à l'accès au diagnostic précoce et à un traitement innovant et efficace. L'identification des nouveaux risques liés à l'environnement général et professionnel, aux comportements individuels et collectifs, à l'évolution des technologies est une priorité de recherche en santé de la population. La mobilisation de différentes disciplines, de l'épidémiologie descriptive à l'épidémiologie moléculaire et toxicologique et des sciences humaines et sociales, sera stimulée pour réduire le délai séparant cette identification de sa traduction en mesures de prévention. Avec le premier plan Cancer, un effort considérable a été engagé pour la constitution de tumorothèques et de ressources biologiques (cellules, sérums, etc.) répondant à des normes exigeantes de qualité. Ces mesures doivent être poursuivies et articulées avec les initiatives des autres pays européens. Les mesures du deuxième plan Cancer prévoient : d'identifier par la recherche les risques environnementaux et comportementaux et les populations exposées à ces risques, pour assurer une prévention adéquate et répondre aux questions des pouvoirs publics et du public ; de promouvoir des recherches interventionnelles testant des modifications de l'environnement, des comportements individuels (alimentaire, apports médicamenteux, vaccinations, activités sportives) et collectifs (organisation du travail) ; de développer des modèles expérimentaux d'analyse des effets de l'environnement sur la survenue des tumeurs ; d'amplifier en France un axe de suivi des populations dans le cadre de grandes cohortes généralistes, posant des questions sur le cancer ; d'y associer la collection d'échantillons biologiques de qualité et annotés (tumeurs et cellules et tissus sains) sur des fractions de ces cohortes qui permettront de répondre aux questions des scientifiques sur le cancer dans les années à venir ; de développer des plates-formes de bio-informatique et de biologie des systèmes et renforcer la formation dans ces disciplines. En effet, l'évolution des technologies, de la génétique à l'analyse des fluides biologiques, produit aujourd'hui un nombre considérable de données qui doivent être analysées par des plates-formes robustes de bio-informatique et conduire à des modélisations des grands systèmes physiologiques et pathologiques. Cette mesure est articulée avec le volet recherche du plan national Santé environnement 2, dont elle complète les démarches et le financement pour les maladies cancéreuses.

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52935

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 23 juin 2009, page 6070

Réponse publiée le : 24 août 2010, page 9369